



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 20 mai 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participants au vote : 63

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 12

## *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	M. Franck MELOTTE
M. Pierre PRIBETICH	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	M. Roland PONSAA
Mme Colette PÔPARD	M. Christophe BERTHIER	M. François NOWOTNY
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	Mme Christine MASSU
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. François DESEILLE	Mme Anne DILLENSEGER	M. Claude PICARD
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine DURNERIN	M. Gaston FOUCHERES
M. Michel JULIEN	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Christine MARTIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Philippe GUYARD
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Marie-Josèphe DURNET-	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Catherine HERVIEU	ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Alain MARCHAND	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Paul HESSE	M. Mohammed IZIMER	M. Patrick BAUDEMMENT
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Hélène ROY	M. Murat BAYAM
M. Yves BERTELOOT	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Pierre SOUMIER	Mlle Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD.
M. André GERVAIS	M. Philippe CARBONNEL	
M. Alain MILLOT	M. Alain LINGER	

## *Membres absents :*

M. José ALMEIDA	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
M. Jean-François DODET	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mlle Christine MARTIN
Mme Françoise TENENBAUM	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Lucien BRENOT	Mme Nelly METGE pouvoir à M. Georges MAGLICA
M. Michel ROTGER	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Alain MILLOT
Mme Claude DARCIAUX	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohamed BEKHTAOUI
M. Rémi DELATTE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD pouvoir à M. Didier MARTIN
	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	Mme Geneviève BILLAUT pouvoir à M. Patrick BAUDEMMENT
	Mme Noëlle CABBILLARD pouvoir à M. Gilles TRAHARD.

## **OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**

**Régime indemnitaire de la filière technique : évolution de la base juridique de la prime de service et de rendement**

Par délibération en date du 17 mars 2005, le Conseil communautaire a fixé le régime indemnitaire applicable aux agents de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, par référence à ceux applicables aux personnels de l'Etat pour des corps et grades équivalents.

Pour ce qui concerne les cadres d'emplois de catégories A et B de la filière technique, le Conseil communautaire a notamment décidé le versement d'une prime de service et de rendement calculée par application de taux réglementaires au traitement brut moyen budgétaire de chaque grade, en application du décret n° 72-18 du 5 janvier 1972 modifié relatif aux primes de service et de rendement allouées aux fonctionnaires des corps techniques du ministère de l'équipement et du logement.

Ce décret a été abrogé et remplacé par le décret n° 2009-1558 du 15 décembre 2009 relatif à la prime de service et de rendement allouée à certains fonctionnaires relevant du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer. Il est proposé au Conseil communautaire de considérer en conséquence ce texte comme la nouvelle base juridique pour le calcul et l'attribution de la prime de service et de rendement des agents communautaires appartenant à la filière technique.

Son montant sera désormais calculé sur la base de sommes forfaitaires fixées pour chaque grade par arrêté ministériel, étant entendu que les montants individuels seront toujours limités au double du montant de base.

Ces nouvelles dispositions conduisent à majorer de quelques euros les montants actuels, à l'exception de ceux concernant les ingénieurs en chef, légèrement inférieurs aux taux actuels. Il est donc proposé pour ces derniers le maintien à titre individuel des montants antérieurs afin de ne pas pénaliser les agents concernés.

LE CONSEIL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE :

- **d'attribuer** au personnel communautaire appartenant aux cadres d'emplois de catégories A et B de la filière technique (ingénieurs, techniciens supérieurs et contrôleurs de travaux), titulaires, stagiaires et non titulaires le cas échéant, la prime de service et de rendement sur la base des dispositions du décret n° 2009-1558 du 15 décembre 2009 relatif à la prime de service et de rendement allouée à certains fonctionnaires relevant du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer ;
- **de maintenir** à titre individuel aux ingénieurs en chef les montants antérieurs perçus.

Convocation envoyée le 12 mai 2010  
Publié le 21 mai 2010  
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

21 MAI 2010



Pour extrait conforme,

Le Président  
Pour le Président  
L'AGGLOMÉRATION  
DE  
LA CÔTE-D'OR  
Maire PRIBETICH  
Mairie du Drapau